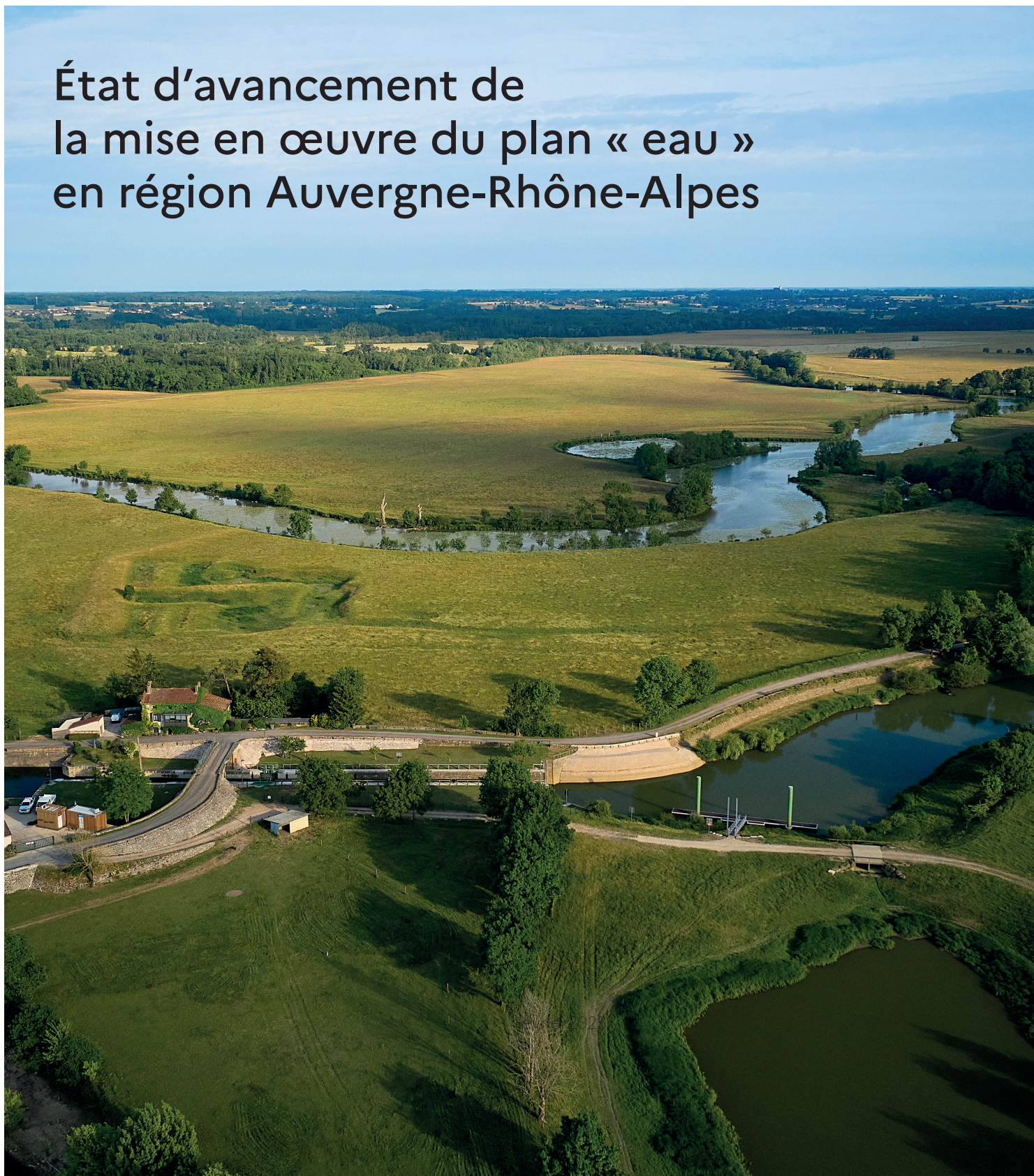




PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

État d'avancement de la mise en œuvre du plan « eau » en région Auvergne-Rhône-Alpes



SOMMAIRE

1) Gestion quantitative de la ressource en eau	4
2) Protection des captages prioritaires et lutte contre les pollutions diffuses.....	7
3) Préservation et restauration des milieux aquatiques	9
4) Atteinte du bon état des eaux	10



Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau de mars 2023 (couramment dénommé plan « eau ») a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, le plan « eau » est décliné dans la stratégie « eau-air-sol-énergie » de la préfète de région et dans la feuille de route régionale de la planification écologique.

Le plan « eau » constitue désormais, avec la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et

de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures, la feuille de route des services de l'État sur la politique de l'eau.

L'objet de ce document est de présenter un point d'avancement de la mise en œuvre du plan « eau » en région Auvergne-Rhône-Alpes, sous la forme d'indicateurs sur 4 thématiques : 1) la gestion quantitative de la ressource en eau, 2) la protection des captages prioritaires et la lutte contre les pollutions diffuses, 3) la préservation et la restauration des milieux aquatiques et 4) l'atteinte du bon état des eaux.

Les indicateurs présentés ont été définis dans l'un ou plusieurs des cadres suivants relatifs à la mise en œuvre des politiques publiques :

- [les politiques prioritaires du gouvernement \(PPG\)](#)
- la déclinaison du plan « eau » sur le bassin Rhône-Méditerranée
- [la stratégie « eau-air-sol-énergie »](#) de la préfète de région :
- [la feuille de route régionale de la planification écologique](#)
- les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les programmes de mesures des bassins
 - [Rhône-Méditerranée](#)
 - [Loire-Bretagne](#)
 - [Adour-Garonne](#)

1 - Gestion quantitative de la ressource en eau

Dans un contexte de sécheresse récurrentes et de tensions croissantes autour du partage de l'eau, les objectifs du plan « eau » sont principalement :

- d'organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs, notamment dans le cadre d'une gestion concertée locale (en priorité sur les bassins versants en déséquilibre)
- d'optimiser la disponibilité de la ressource (réduire les pertes, valoriser les eaux non conventionnelles, améliorer et développer le stockage dans les sols, les nappes et les ouvrages).

Des chiffres-clés

État de la ressource en eau en Auvergne-Rhône-Alpes :

- Une diminution des débits des cours d'eau de 20 % à 40 % depuis les années 70-80
- Sécheresse 2022 et 2023 historiques : déficit pluviométrique sur la saison de 23 % en 2021-2022 et de 10 % en 2022-2023, et jusqu'à 40 % par endroits
- 12,22 milliards de m³ d'eau douce prélevés (44 % des prélèvements nationaux) et 729 millions de m³ consommés (moyenne annuelle de la période 2017-2021)

■ Volume d'eau prélevée en m³ par an (hors refroidissement des centrales nucléaires)

↳ Quelle est la finalité ?

Réduire la tension sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, en diminuant les prélèvements pour les usages d'eau potable, industriels, agricoles et les canaux (c'est-à-dire en dehors des prélèvements pour le refroidissement des centrales nucléaires sur le Rhône)

- Valeur initiale (moyenne des années 2018-2020) : 1.751 millions de m³/an prélevés
- Valeur actuelle (2021) : 1.664 millions de m³/an prélevés, soit une évolution de -5 %
- Cible : -10 % en 2030

Source : [Banque nationale des prélèvements d'eau](#), avec un décalage dans le temps de la mise à disposition des données



↳ Quels sont les enjeux demain ?

Mettre en place des actions concrètes de sobriété et d'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les domaines concernés, notamment dans le cadre des PTGE

Pourcentage de la région couvert par un projet politique de partage de la ressource en eau (dont les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)) engagé ou adopté, et nombre de PTGE adoptés

■ Pourcentage de la région couvert par un projet politique de partage de la ressource en eau (dont les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)) engagé ou adopté, et nombre de PTGE adoptés

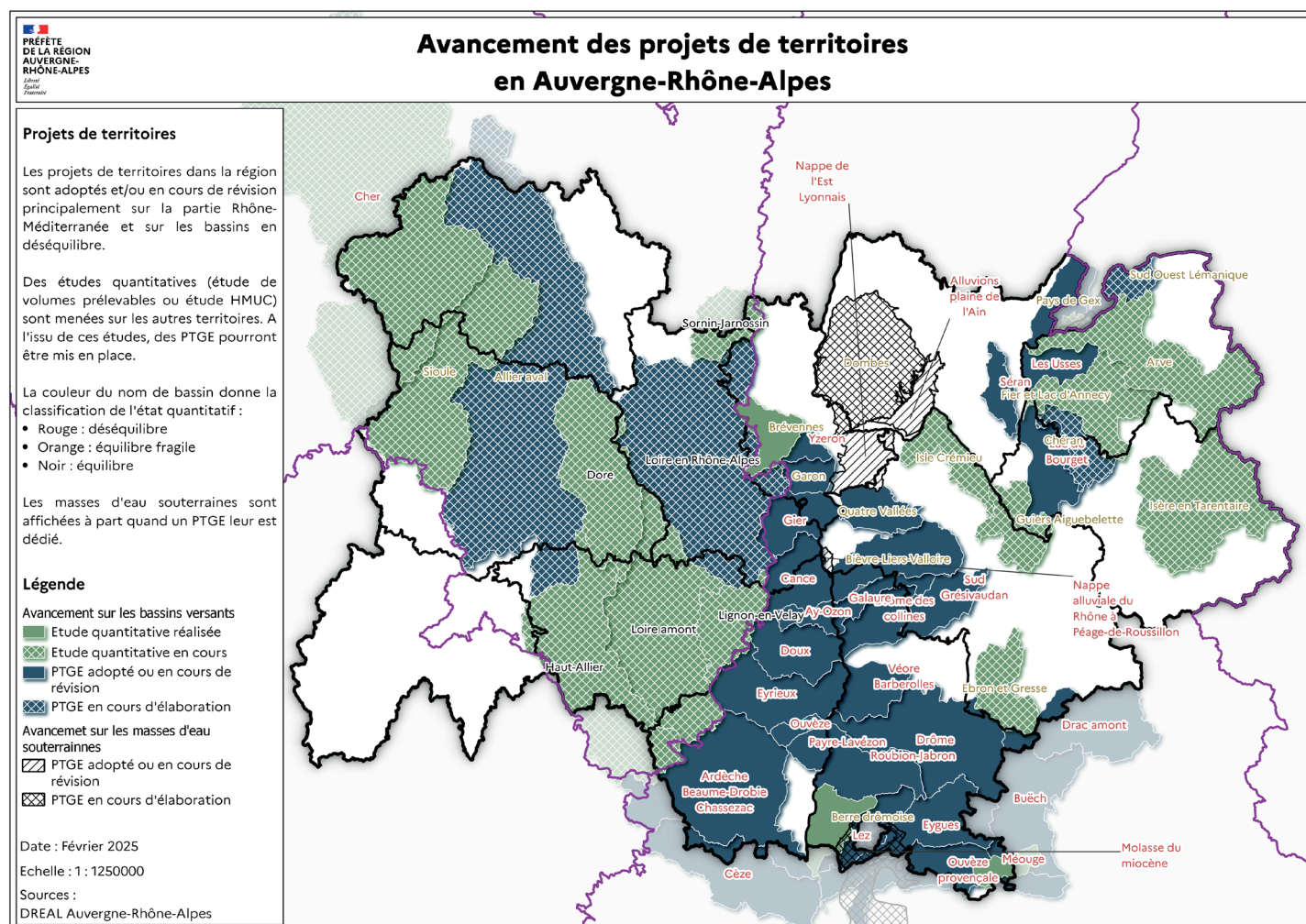
↳ Quelle est la finalité ?

Gérer la ressource en eau à l'échelle la plus adaptée (bassin versant pour les eaux superficielles, et

périmètre des eaux souterraines), sur la base d'une étude de « volumes prélevables », dans le cadre d'une instance de concertation multi-acteurs. Cette gestion de la ressource et de son partage permettra de mettre en place des actions d'adaptation (sobriété par exemple) pour que le territoire soit plus résilient face aux sécheresses.

- Valeur actuelle (2024) : 38 % de la région couverte par un PTGE engagé ou adopté (dont 21 % par un PTGE adopté), et 28 PTGE adoptés
- Cible : 100 %

Source : Données DDT/DREAL



Quels sont les enjeux demain ?

Mobiliser les territoires, notamment les collectivités locales, pour la mise en place ces démarches (sous la forme de PTGE ou de démarche plus simples de sobriété), d'abord sur les bassins versants en déséquilibre ou dont l'équilibre quantitatif est fragile

Nombre de guichets uniques de l'État sur la valorisation des eaux non conventionnelles

Quelle est la finalité ?

Faciliter les interfaces entre les porteurs de projet et l'administration

- **Valeur actuelle (2024)** : 8 guichets uniques opérationnels en DDT depuis 2023
- **Cible** : 12

Source : Information des préfetures/DDT

🔗 Quels sont les enjeux demain ?

Poursuivre la coordination inter-services de l'instruction des projets de valorisation des eaux non conventionnelles

■ Nombre de projets de valorisation des eaux non conventionnelles en service

🔗 Quelle est la finalité ?

Procéder à davantage de « recyclage » de l'eau, dans le cadre de projets exemplaires permettant de réduire la tension sur la ressource en eau

- **Valeur actuelle (2024)** : 5 projets en service depuis 2023
- **Cible** : 36 en 2026

Source : Tableau de bord national, mis à jour par les services déconcentrés

🔗 Quels sont les enjeux demain ?

Développer des projets concrets et exemplaires, dans les collectivités, l'industrie, l'agriculture... (le littoral se

prêtant mieux à ce type de projets, ce qui concerne moins prioritairement la région Auvergne-Rhône-Alpes en France)

■ Nombre de projets structurants d'hydraulique agricole

🔗 Quelle est la finalité ?

Accompagner la profession agricole dans son adaptation au dérèglement climatique, ce qui passe notamment par la création de projets structurants d'hydraulique agricole inscrits dans leur territoire.

- **Valeur actuelle** : 33
- **Pas de cible**

Source : Tableau de bord régional des projets de retenues, tableau de bord national de la mise en œuvre du Varenne de l'Eau

🔗 Quels sont les enjeux demain ?

Accompagner les porteurs de projet et les territoires dans la création de retenues d'eau pertinentes

Les indicateurs sur le rendement et la sécurisation des réseaux d'eau potable, ainsi que sur la révision d'autorisations de prélèvement dans les PTGE adoptés, sont en cours de consolidation.



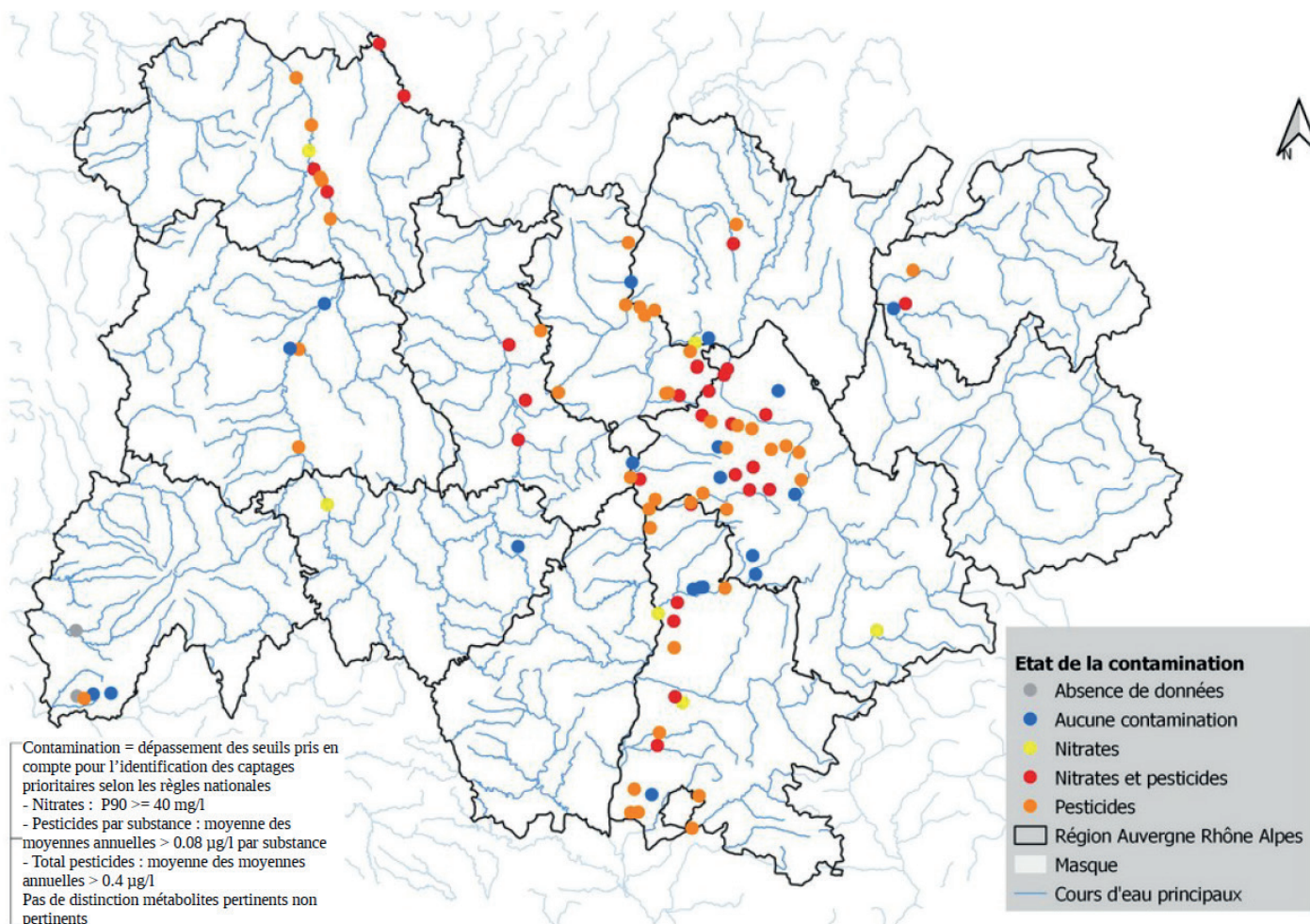
2 - Protection des captages prioritaires et lutte contre les pollutions diffuses

En réponse à la dégradation de la qualité de la ressource en eau, et étant donné les enjeux sanitaires en question, l'objectif du plan « eau » est de prévenir la pollution des milieux aquatiques et, en particulier, de renforcer la protection des aires d'alimentation de captage.

Des chiffres-clés

Captages prioritaires en Auvergne-Rhône-Alpes :

- 8.227 captages alimentant les réseaux publics d'eau potable en région
- 98 captages considérés « prioritaires » (sur 1.000 identifiés en France), c'est-à-dire constituant une ressource stratégique pour l'eau potable et dont la qualité est dégradée ou menacée
- 80 % des captages prioritaires sont contaminés par des nitrates et/ou des produits phytosanitaires (données 2018-2023)



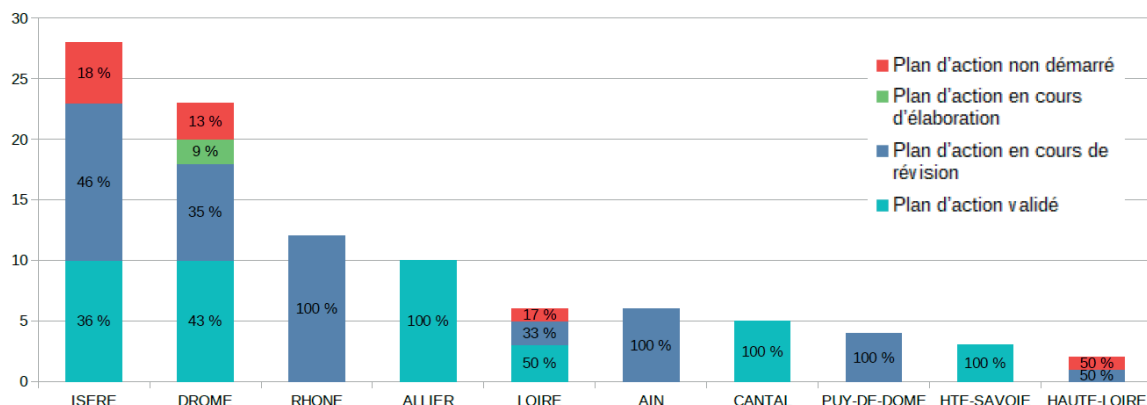
■ Pourcentage de plans d'actions « captages prioritaires » validés

🔗 Quelle est la finalité ?

Restaurer la qualité de l'eau des captages prioritaires en mettant en place des plans d'actions à l'échelle adaptée de l'aire d'alimentation des captages

- **Valeur actuelle (2024) :** 88 % (36 % en révision)
- **Cible :** 100 % en 2030

Source : Application nationale SOURCE, tableau de bord des captages prioritaires en région



🔗 Quels sont les enjeux demain ?

Mettre en œuvre les plans d'actions, dans le cadre d'une animation assurée par les collectivités locales, et élaborer les plans d'actions sur les 9 nouveaux captages prioritaires identifiés par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027

■ Nombre d'arrêtés préfectoraux de zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) de niveau 1, 2 et 3

🔗 Quelle est la finalité ?

Assurer une protection complémentaire des captages par un acte administratif spécifique qui identifie la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage (niveau 1), qui apporte une reconnaissance et une légitimité au plan d'actions volontaires (niveau 2) et qui rend des actions obligatoires (niveau 3).

- **Valeur actuelle (2024) :** 84 captages prioritaires concernés par un arrêté de niveau 1, 19 par un arrêté de niveau 2, et 0 par un arrêté de niveau 3

Source : données des DDT

🔗 Quels sont les enjeux demain ?

Finaliser les délimitations des aires d'alimentation de captages et de leurs zones de protection, et évaluer l'opportunité de déployer les niveaux 2 et 3 du dispositif ZSCE sur les captages prioritaires, au regard de la qualité de l'eau et des enjeux.

■ Pourcentage de stations de mesure avec au moins une quantification d'un produit phytosanitaire à chaque prélèvement

🔗 Quelle est la finalité ?

Réduire les risques d'utilisation des produits phytosanitaires

- **Valeur initiale (données 2021 exploitées dans la brochure 2023) :** 58,2 % pour les eaux souterraines et 55,6 % pour les eaux superficielles
- **Valeur actuelle (données 2022 exploitées dans la brochure 2024) :** 60,5 % pour les eaux souterraines et 54,8 % pour les eaux superficielles

Source : FREDON AuRA

Consulter les cartes régionales sur [les eaux souterraines](#) et sur [les eaux superficielles](#)

Consulter la dernière [brochure annuelle](#)

🔗 Quels sont les enjeux demain ?

Mobiliser l'ensemble des leviers permettant de supprimer ou réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment le déploiement des solutions agroécologiques et la recherche d'alternatives

3 - Préservation et restauration des milieux aquatiques

En réponse à la dégradation passée des milieux aquatiques (recalibrage de cours d'eau, obstacles sur les rivières, assèchement de zones humides...), l'objectif du plan « eau » est de restaurer le grand cycle de l'eau et de développer des solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau.

Des chiffres-clés

Les milieux aquatiques en Auvergne-Rhône-Alpes :

- plus de 19.000 obstacles en travers des cours d'eau recensés, dont 933 identifiés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique

■ Pourcentage des ouvrages prioritaires avec une action de restauration de la continuité écologique terminée ou engagée

🔗 Quelle est la finalité ?

Restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau en rétablissant leur continuité écologique, par l'aménagement ou la suppression des obstacles en travers des rivières, en commençant par les secteurs présentant le plus d'enjeux (notamment les axes pour les migrateurs, les secteurs patrimoniaux et les zones nécessaires à la reconquête du bon état)

- **Valeur actuelle (2024)** : 12,8 % des ouvrages prioritaires traités et 69,4 % avec une action engagée
- **Cible** : 100 % d'actions engagées en 2027

Source : Outil OSMOSE 2 de suivi de la mise en œuvre des PAOT

🔗 Quels sont les enjeux demain ?

Mobiliser et accompagner les propriétaires des ouvrages concernés, avec l'appui de la collectivité exerçant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), pour trouver des solutions opérationnelles et efficaces de restauration de la continuité écologique

■ Nombre de projets de solutions fondées sur la nature (SFN) valorisés au niveau national

🔗 Quelle est la finalité ?

Restaurer des milieux aquatiques dégradés pour qu'ils retrouvent un fonctionnement naturel et rendre les services afférents (atténuation des sécheresses et des inondations, auto-épuration...)

- **Valeur actuelle** : 1 projet en région valorisé dans le cadre du plan « eau » (restauration du Gier)
- **Cible** : 5 projets d'ici 2030

Source : Agences de l'eau

🔗 Quels sont les enjeux demain ?

Poursuivre la réalisation d'opérations d'ampleur de restauration des milieux aquatiques dans les bassins versants

4 - Atteinte du bon état des eaux

En application de la directive cadre sur l'eau (2000), les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixent des objectifs d'état des eaux. La finalité est d'atteindre le « bon état » des eaux, les dérogations à cet objectif étant ciblées et justifiées. Des plans d'actions sont élaborés et mis en œuvre dans les départements et les bassins versants pour l'atteinte de ces objectifs, en complément de la mise en œuvre du plan « eau ».

Les deux indicateurs suivants évaluent l'état initial et l'avancement des actions.

■ Pourcentage de masses d'eau « cours d'eau » de la région en bon ou très bon état écologique

- **Valeur actuelle (2024)** : 48 %
- **Cible** : 75 % en 2027

Source : Agences de l'eau

■ Pourcentage des actions des plans d'actions opérationnels territorialisés (PAOT) terminées ou engagées

- **Valeur actuelle (2024)** : 7,7 % des actions terminées et 55,1 % des actions engagées
- **Cible** : 100 % des actions engagées en 2027

Source : Outil OSMOSE 2 de suivi de la mise en œuvre des PAOT

